

CAHIER STATISTIQUE

Trajectoires professionnelles des bénéficiaires de prestations du SNAS

Contenu

1. Introduction aux mesures du SNAS et à l'analyse des trajectoires professionnelles et présentation des caractéristiques des bénéficiaires
2. Trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'un contrat subsidié en 2006
3. Trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'une activité d'insertion professionnelle en 2006
4. Trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RMG théoriquement éligibles pour une mesure du SNAS en 2006, mais n'y ayant pas participé
5. Résumé des résultats

Sommaire

INTRODUCTION	4
1 INTRODUCTION AUX MESURES DU SNAS ET À L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES.....	5
1.1 Les mesures du SNAS	5
1.2 Les données utilisées	5
1.3 Choix retenus en matière d'élaboration et d'analyse des trajectoires professionnelles.....	6
1.3.1 Les situations retenues pour élaborer les trajectoires professionnelles.....	6
1.3.2 La représentation graphique d'une trajectoire professionnelle	8
1.3.3 Méthodologie d'analyse des trajectoires professionnelles.....	9
1.4 Caractéristiques sociodémographiques de la population des bénéficiaires	9
2 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT SUBSIDIÉ EN 2006.....	12
2.1 La situation avant le CS.....	12
2.2 La situation après le CS.....	13
2.3 Une typologie en 6 sous-groupes	14
2.4 Quelle trajectoire professionnelle type ?	17
3 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE ACTIVITÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AIP) EN 2006	18
3.1 La situation avant l'AIP	19
3.2 La situation après l'AIP	19
3.3 Une typologie en 6 sous-groupes	21
4 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES DU RMG THÉORIQUEMENT ÉLIGIBLES POUR UNE MESURE DU SNAS EN 2006, MAIS N'Y AYANT PAS PARTICIPÉ.....	23
4.1 La situation avant 2006.....	23
4.2 La situation après 2006	24
4.3 Une typologie en 8 sous-groupes	24
5 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS	27

INTRODUCTION

L'objet de ce cahier statistique est la description des trajectoires professionnelles des bénéficiaires des prestations gérées par le Service national de l'action sociale (SNAS). Cette analyse vise à fournir des éléments de réponse relatifs à l'impact des activités d'insertion professionnelle et des participations aux frais de personnel (contrats subsidiés) sur le retour en emploi¹. Parallèlement, l'analyse des trajectoires professionnelles permet également de retracer le parcours des bénéficiaires avant leur participation à ces mesures.

Le recul temporel nécessaire pour mesurer l'impact des deux mesures, dont la durée est de 3 ans pour le contrat subsidié et d'un an (renouvelable indéfiniment) pour l'activité d'insertion professionnelle, a porté le choix sur les bénéficiaires de l'année 2006. Les deux mesures font l'objet d'une analyse séparée. Un troisième groupe, qui correspond aux personnes théoriquement éligibles pour une mesure du SNAS en 2006, mais n'y ayant pas participé, a été ajouté.

Le premier chapitre présente les mesures du SNAS, expose les données utilisées et les choix retenus en matière d'élaboration et d'analyse des trajectoires professionnelles et décrit les caractéristiques des trois groupes de bénéficiaires. Les trois chapitres suivants, un par groupe de bénéficiaires, sont consacrés à l'analyse des trajectoires. Le dernier chapitre résume les résultats.

¹ Cet exercice s'attache à une description des faits et ne prétend pas, comme dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, évaluer les mesures du SNAS. Afin d'évaluer les mesures et leur efficacité, il faut recourir à d'autres méthodes.

1 INTRODUCTION AUX MESURES DU SNAS ET À L'ANALYSE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES ET PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

L'analyse de ce chapitre porte sur deux mesures du SNAS, à savoir le contrat subsidié et l'activité d'insertion professionnelle. On présente d'un côté les métadonnées et de l'autre côté la méthodologie des trajectoires professionnelles ainsi que les caractéristiques des bénéficiaires de ces mesures.

1.1 LES MESURES DU SNAS

Créé en 1986, le Service national de l'action sociale (SNAS) a pour mission principale d'assurer l'exécution des dispositions prévues au chapitre II de la loi RMG ² et de recueillir les données statistiques nécessaires relatives aux prestations accordées aux bénéficiaires. ³

L'article 6 du chapitre II de la loi RMG prévoit le versement d'une indemnité d'insertion au bénéficiaire du RMG âgé de 25 à 59 ans, si celui-ci signe le contrat d'insertion (prévu à l'article 8), participe aux activités d'insertion professionnelle (définies à l'article 10) et reste, sauf à en être dispensé, disponible pour le marché de l'emploi et prêt à accepter tout emploi lui assigné par l'administration de l'emploi.

Une activité d'insertion professionnelle (AIP) peut être un travail de préparation et de recherche assistée d'une activité professionnelle rémunérée, d'un travail d'utilité collective ou d'un stage en entreprise. Cette préparation et recherche ne peut excéder trois mois et n'est plus mise en œuvre depuis 2007. Elle peut aussi prendre la forme d'affectation temporaire à des travaux d'utilité collective auprès de l'Etat, des communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique ou de tout autre organisme, institution ou groupement de personnes poursuivant un but non lucratif. Finalement, il peut s'agir d'un stage en entreprise. Les affectations temporaires et les stages en entreprise peuvent également être associés à des formations. Les contrats d'insertion qui régissent les AIP ont une durée maximale d'un an, mais sont renouvelables. Auprès du même organisme d'affectation, les stages en entreprise sont renouvelables une seule fois, les affectations temporaires peuvent être reconduites sans limitation.

L'article 13, alinéa 3 du même chapitre II prévoit que le Fonds national de solidarité (FNS) peut participer aux frais de personnel, si une entreprise du secteur privé ou un organisme public fonctionnant sous le droit privé (p. ex. un établissement public), engage un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion moyennant un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée. La durée de cette participation ne peut pas dépasser trente-six mois, soit trois années (en ce qui concerne le contrat de travail à durée indéterminée). Cette participation aux frais de personnel est connue sous le nom de contrat subsidié (CS).

1.2 LES DONNÉES UTILISÉES

Le SNAS recueille des données concernant ses bénéficiaires pendant la durée de participation à ses mesures. Mais, ni le passé, ni le devenir de ces personnes ne sont interrogés. Le SNAS ne dispose donc pas des outils nécessaires pour évaluer si ses mesures conduisent au retour sur le marché du travail de ses bénéficiaires. Par contre, l'IGSS accède à des données pertinentes pour établir les

² Loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, telle qu'elle a été modifiée : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/0103/index.html>

³ Source : www.snas.public.lu

trajectoires professionnelles des bénéficiaires et est donc en mesure d'évaluer le devenir de ces bénéficiaires.

Pour l'élaboration des trajectoires professionnelles, qui courent de 1980 à 2012, les bénéficiaires du dispositif RMG en 2006 sont répartis en quatre groupes : les bénéficiaires d'un CS, les bénéficiaires d'une AIP, les bénéficiaires du dispositif RMG éligibles théoriquement pour une mesure du SNAS, mais n'y ayant pas participé en 2006, et les bénéficiaires non éligibles pour une mesure du SNAS (enfants, etc., groupe non analysé dans la présente étude). Pour les trois premiers groupes, les épisodes de complément RMG sont générés à partir des données administratives du FNS, qui couvrent la période de 1986 à 2012, et ceux relatifs à la participation à une mesure du SNAS sont produits à partir des données administratives du SNAS. Pour établir les périodes de travail, de chômage et de pension, les données administratives disponibles à l'IGSS⁴ ont été utilisées. A noter toutefois que les données concernant les fonctionnaires ne sont disponibles que depuis 1987, celles concernant les indépendants depuis 1992 et celles concernant les agriculteurs à partir de 1998, alors que les trajectoires sont établies sur la période de 1980 à 2012. De plus, les données sur l'affiliation à l'assurance maladie-maternité, qui permettent de construire les périodes de co-affiliation (p.ex. des conjoints sans emploi, des enfants, etc.), et les périodes d'affiliation volontaire (payée par l'assuré, p.ex. entre 2 emplois), ne sont disponibles que pour la période qui s'étend de 2000 à 2012 (pour les fichiers utilisées pour l'étude présente). Les données utilisées pour décrire les caractéristiques des trois groupes de bénéficiaires proviennent à la fois des données administratives du FNS et des données disponibles à l'IGSS.

1.3 CHOIX RETENUS EN MATIÈRE D'ÉLABORATION ET D'ANALYSE DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Les trajectoires professionnelles sont des trajectoires de vie qui se concentrent sur la carrière professionnelle. La trajectoire professionnelle d'une personne rassemble, dans un ordre chronologique, les informations sur les différentes situations (états) liées à l'emploi durant sa vie professionnelle, et, par extension, durant toute sa vie. Des choix doivent être opérés pour élaborer une trajectoire professionnelle. Ces choix sont guidés par l'information disponible, la problématique étudiée, le niveau de détail des situations, la représentation graphique de ces trajectoires et par le type d'analyse prévu.

1.3.1 Les situations retenues pour élaborer les trajectoires professionnelles

Pour élaborer les trajectoires professionnelles des bénéficiaires des mesures du SNAS, les situations d'emploi suivantes ont, dans un premier temps, été retenues :

- titulaire d'un emploi (dans le secteur public ou privé, ou bénéficiaire d'une indemnité de remplacement, comme le congé parental, les indemnités de maladie ou de maternité, etc.),
- bénéficiaire de l'indemnité de chômage,
- bénéficiaire d'une mesure de l'ADEM ou du Ministère du Travail,
- bénéficiaire d'une mesure du SNAS (AIP ou CS).

Mais ne retenir que ces quatre situations pour la population cible et pour une période d'observation qui court de 1980 à 2012, génère souvent des trajectoires incomplètes. Pour combler les périodes manquantes, les situations suivantes ont été ajoutées :

- bénéficiaire d'un complément RMG (ou membre d'un ménage bénéficiaire du complément RMG)

⁴ Source : Données administratives en provenance du Centre informatique de la sécurité sociale (CISS) sur les périodes d'affiliation au système de la sécurité sociale, respectivement de liquidation des pensions

- bénéficiaire d'une pension (seulement disponible à partir de 2000)
- bénéficiaire d'une affiliation à l'assurance maladie-maternité (assurance principale, coassurance, assurance volontaire) (seulement disponible à partir de 2000).

En ajoutant ces trois situations, se pose alors un problème méthodologique lié au fait qu'une personne peut simultanément connaître deux situations. Or, l'analyse des trajectoires, comme prévu ici, n'autorise pas ce cas de figure. Pour contourner cette difficulté, la solution passe, compte tenu de la problématique étudiée, par l'élaboration d'états hybrides pour les situations de simultanéité les plus pertinentes et par la mise en place des règles de priorité.

Les simultanités d'états suivantes entre prestations de la sécurité sociale et situation d'emploi ont été retenues :

- complément RMG avec emploi,
- complément RMG avec chômage⁵.

Pour les autres cas de simultanéité, c'est la règle de priorité qui s'impose. L'ordre de priorité suivant a été retenu :

1. mesure du SNAS
2. simultanéité emploi-RMG
3. emploi
4. simultanéité chômage-RMG
5. chômage
6. mesure ADEM ou Ministère du Travail
7. complément RMG
8. bénéficiaire d'une pension
9. assurance maladie-maternité

A ce stade, il subsiste encore des périodes incomplètes, c'est-à-dire des périodes qui ne correspondent pas à une des situations ci-dessus, à savoir : i) le bénéficiaire réside au Luxembourg, mais n'est pas en emploi et ne bénéficie d'aucune des prestations du système national de la protection sociale retenues pour cette étude des trajectoires professionnelles, et ii) le bénéficiaire réside à l'étranger et les données administratives nationales ne renseignent rien au sujet de son passé à l'étranger. Afin de prendre compte de ces deux situations, deux états supplémentaires sont ajoutés :

- résidence officielle au Luxembourg (sans emploi ni autre prestation connue)
- résidence officielle à l'étranger⁶.

Enfin, pour les personnes nées après 1980, un état dénommé « missing », ou « pas de données disponibles » pour la période allant de 1980 jusqu'au trimestre de naissance de la personne concernée a été ajouté.

⁵ L'idée d'introduire un état « mixte » en cas de superposition entre la prestation RMG et un autre état que l'emploi ou le chômage n'a pas été retenue, car l'analyse des trajectoires professionnelles se complexifie au fur et à mesure que le nombre d'états augmente.

⁶ L'affiliation à l'assurance maladie-maternité a été introduite afin d'éliminer au plus les personnes avec un état « résidence au Luxembourg ». En effet, on s'aperçoit (voir plus bas) que la probabilité de l'état « résidence au Luxembourg » est remplacé presque entièrement par l'état « Assurance maladie » à partir de 2000 (voir p. ex. graphique 2).





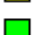
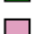

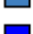
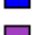

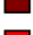
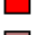

Sur base de l'ensemble de ces états, des trajectoires professionnelles complètes peuvent être tracées sur une période qui court de 1980 à 2012 inclus. L'unité d'observation retenue est le trimestre, c'est-à-dire que 4 situations sont observées par année.

1.3.2 La représentation graphique d'une trajectoire professionnelle

La représentation graphique tient une place essentielle dans l'étude des trajectoires professionnelles. Deux types de graphiques sont généralement utilisés pour représenter les trajectoires professionnelles : le chronogramme et les tapis de trajectoires. Ces deux graphiques partent du même point de départ, à savoir les trajectoires individuelles, mais se différencient par la manière d'organiser l'information. Le chronogramme est une succession de coupes instantanées qui montre la répartition des individus entre les différents états à chaque unité d'observation (ici, le trimestre). Le tapis de trajectoires est un empilement des parcours individuels de l'ensemble de la population observée avec le risque d'une illisibilité accrue lorsque le nombre d'individus et le nombre d'états sont élevés. Au final, c'est le chronogramme qui a été choisi dans cette étude pour représenter les trajectoires.

Le point de départ de la représentation graphique des trajectoires professionnelles est la trajectoire professionnelle individuelle. Celle-ci n'est autre que la succession, pour chaque unité d'observation, des différents états rencontrés par le bénéficiaire sur la période observée (1980-2012). A chaque état est associé à une couleur (voir tableau 1).

Tableau 1 - Les états possibles pour les trajectoires professionnelles

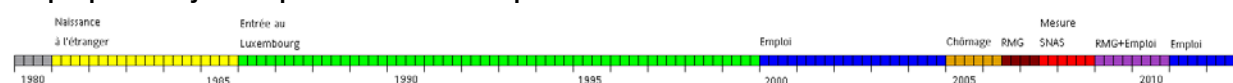
	ADEM/MT
	Chômage
	Chômage+RMG
	Etranger
	Luxembourg
	Assurance maladie
	Pension
	Travail
	Travail+RMG
	RMG
	SNAS AIP
	SNAS CS
	missing

Le graphique 1 illustre la trajectoire professionnelle d'une personne fictive dont le parcours est le suivant :

- Personne née à l'étranger début 1981 et entrée dans le pays début 1986. Etant donné que cette personne est née après le début d'observation (1980), les 4 premiers trimestres de sa trajectoire sont représentés en gris. Ensuite, jusqu'au moment où elle trouvera un emploi (pour ce cas fictif, début 2000), seule l'information concernant son lieu de résidence est connue. De 1981 à fin 1985, sa trajectoire est donc représentée par la couleur jaune (résidence à l'étranger), et de 1986 à fin 1999, elle est représentée en vert (résidence au Luxembourg) ;

- Cette personne commence à travailler à l'âge de 19 ans, début 2000, et ce, pendant 5 ans (jusque fin 2004). Cette partie de son parcours est représentée par 20 segments bleus ;
- Suit une période de chômage indemnisé pendant 1,5 an (de 2005 à mi-2006), soit 6 segments en orange ;
- A la fin de la période de chômage, cette personne bascule dans le RMG pendant un an : 4 segments en rouge foncé.
- Mi-2007, elle suit une mesure du SNAS pendant 1,5 an : 6 segments en rouge clair ;
- En 2009, grâce à la participation de la mesure SNAS, elle obtient un emploi et continue à bénéficier du RMG jusqu'à fin 2010 : 8 segments en violet ;
- A partir de 2011, le salaire de la personne a augmenté et elle n'a plus le droit au complément RMG : 8 segments en bleu.

Graphique 1 - Trajectoire professionnelle d'une personne fictive



1.3.3 Méthodologie d'analyse des trajectoires professionnelles

Les trajectoires professionnelles obtenues pour les bénéficiaires des mesures du SNAS contiennent une somme d'informations qu'il faut synthétiser en recourant aux typologies. A cette fin, une lettre est associée à chaque état et les trajectoires sont stockées sous forme de séquence de lettres. Ces séquences sont comparées pour leur similitude et une procédure mathématique appelée « hierarchical clustering using the Ward method » est appliquée pour assembler les séquences qui se ressemblent le plus⁷. Ainsi, on arrive à grouper les trajectoires en quelques types bien définis qui se prêtent plus aisément à une analyse descriptive.

1.4 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DES BENEFICIAIRES

L'étude s'intéresse à trois groupes de bénéficiaires. Ils sont tous bénéficiaires du dispositif RMG en 2006, mais ils se distinguent par le fait de participer en 2006 :

- Pour le premier groupe, à un contrat subsidié ;
- Pour le deuxième groupe, à une activité d'insertion professionnelle et ;
- Pour le troisième groupe⁸, à aucune mesure d'activation du SNAS.

Sur les critères sociodémographiques retenus (voir tableau 2), la population des bénéficiaires, quel que soit le groupe, est plutôt hétérogène. Et, entre les trois groupes, les différences ne sont pas extrêmement marquées.

⁷ Le détail technique de cette méthode est expliqué dans la documentation du programme utilisé pour faire l'analyse (<http://mephisto.unige.ch/pub/TraMineR/doc/TraMineR-Users-Guide.pdf>) et dans le paper suivant : <http://www.jstatsoft.org/v40/i04/paper>

⁸ Le troisième groupe est composé de bénéficiaires du dispositif RMG en 2006, âgés entre 25 et 59 ans en 2006, et n'ayant pas travaillé pendant au moins la moitié de l'année 2006.

Tableau 2 – Répartition (en pourcent) des bénéficiaires par mesure et par caractéristique

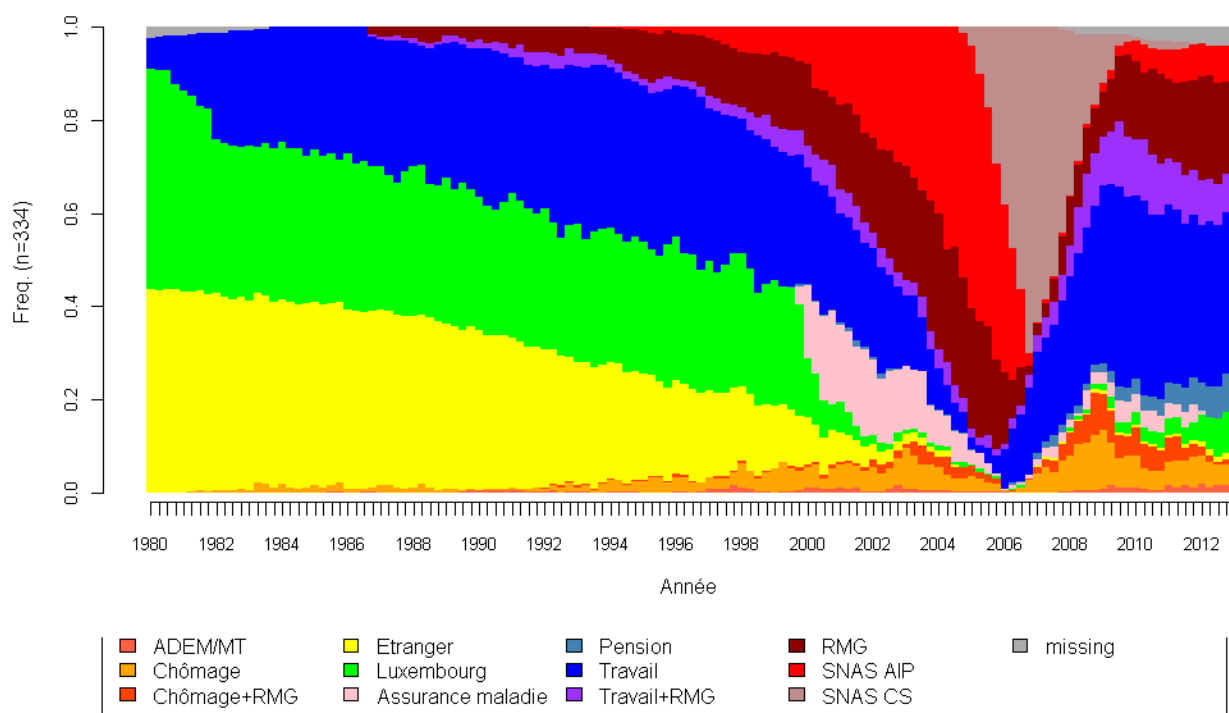
Chiffres en pourcent du total par mesure et par caractéristique	Contrat subsidié	Activité d'insertion professionnelle	Sans mesure
Age en 2012			
Moins de 30 ans	1	1	0
30 - 39 ans	17	16	21
40 - 49 ans	44	36	32
50 - 59 ans	34	36	31
60 ans et plus	5	11	16
Sexe			
Femmes	49	43	57
Hommes	51	57	43
Nationalité en 2012			
Luxembourgeois	56	65	53
Pays frontaliers	12	10	10
UE sud	24	17	26
UE autres	1	1	1
Hors UE	7	7	9
Age à l'arrivée dans le pays			
Avant 15 ans	49	58	52
15 ans et après	43	34	40
Inconnu	8	8	8
Taille du ménage connue en 2012			
1 personne	23	28	25
2 personnes	14	16	15
3 personnes	21	16	14
4 personnes	19	12	14
5 personnes et plus	24	28	32
Nombre d'enfants dans le ménage connu en 2012			
Aucun	49	56	49
Un	18	16	17
Deux	20	14	16
Trois et plus	13	14	18
Lien de parenté avec l'attributaire du ménage			
Attributaire	73	69	62
Conjoint	10	11	18
Fils/fille	7	5	7
Autre lien de parenté	1	3	2
Pas de lien	8	12	11
Situation économique à l'ouverture du droit au RMG			
Salarié	22	21	13
Chômeur (indemnisé ou non)	45	47	36
Inactif de moins de 60 ans	16	14	18
Au foyer	11	8	11
Invalide/handicapé	3	7	14
Autre/pas indiqué	3	3	8
Source principale de revenu en 2012			
Salaire	46	31	30
Aucun revenu	34	40	37
Pension	6	14	22
Aliments	2	1	3
Indemnité de chômage	3	2	1
Indemnité d'insertion	7	10	3
Fortune	1	2	3
Divers	1	0	1

- Par âge, les bénéficiaires des mesures du SNAS (contrat subsidié et/ou activité d'insertion professionnelle) sont majoritairement âgés de 40 à 59 ans en 2012, c'est-à-dire qu'ils avaient entre 34 et 53 ans en 2006 quand ils participaient au contrat subsidié.
- Par sexe, il y a légèrement plus d'hommes qui suivent une activité d'insertion professionnelle, alors que la situation est inversée dans le groupe de ceux qui ne suivent aucune mesure en 2006.
- Par nationalité, les luxembourgeois dominent, suivis par les bénéficiaires issus des pays du sud de l'UE, soit la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, et les bénéficiaires issus des pays frontaliers. Cette répartition vaut pour les trois groupes.
- Un peu plus de la moitié des bénéficiaires sont arrivés dans le pays avant l'âge de 15 ans (y compris nés au Luxembourg) avec un profil assez semblable pour les trois groupes.
- Les bénéficiaires vivent un peu plus souvent dans des ménages de petite taille (1 personne) et dans des ménages de grande taille (5 personnes et plus) sans distinction importante entre les trois groupes. Et, dans près de la moitié des ménages des bénéficiaires (un peu plus, concernant les bénéficiaires d'une activité d'insertion professionnelle), il n'y a pas d'enfants.
- Au regard de la place qu'occupent les bénéficiaires dans la communauté domestique déterminée par la loi sur le dispositif RMG, le plus souvent, ils sont attributaires.
- La situation économique à l'ouverture du droit au RMG, soit avant 2006 pour tous les bénéficiaires, montre que près de la moitié des bénéficiaires d'une mesure du SNAS étaient inactifs (dont chômeurs indemnisés ou demandeurs d'emploi) à l'entrée dans le dispositif RMG, et plus d'un cinquième étaient salariés. Pour les personnes non-bénéficiaires d'une mesure du SNAS en 2006, seulement 36% étaient chômeurs et 13% salariés. Parmi les critères passés en revue, c'est celui qui distingue le plus fortement le groupe des bénéficiaires sans mesure aux deux autres groupes.
- Enfin, la source principale de revenu en 2012, soit 3 à 6 ans après la fin du contrat subsidié, montre que la situation a changée : pour 46% des bénéficiaires d'un contrat subsidié, la source principale de revenu est le salaire. A l'autre extrême, 32% n'ont aucun revenu. Cette répartition est inversée pour les bénéficiaires d'une activité d'insertion professionnelle: 31% ont un salaire et 40% n'ont aucun revenu. Cependant, ils sont un peu plus nombreux à bénéficier d'une autre source principale de revenu : 14% ont une pension et 10% ont une indemnité d'insertion, continuant donc de bénéficier d'une mesure du SNAS en 2012. Les personnes sans mesure du SNAS en 2006 affichent un profil relativement proche de celui des bénéficiaires d'une activité d'insertion professionnelle avec une part un peu plus élevée (22%) de personnes qui ont une pension comme source principale de revenu.

2 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT SUBSIDIÉ EN 2006

Pendant l'année 2006, une cohorte de 334 personnes était bénéficiaire d'un contrat subsidié (CS) du SNAS. Sur la période de 1980 à 2012, une trajectoire professionnelle est établie pour chaque bénéficiaire d'un CS au courant de l'année 2006. Ces trajectoires sont décrites en distinguant la période avant et après la participation à un CS. Puis, pour synthétiser la quantité d'informations que contiennent toutes ces trajectoires, des profils, les plus homogènes possibles, sont dégagés.

Graphique 2 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 334 bénéficiaires d'un contrat subsidié en 2006



2.1 LA SITUATION AVANT LE CS

Pour un grand nombre des 334 bénéficiaires d'un contrat subsidié du SNAS en 2006, le graphique 2 nous indique qu'en début de période d'observation (1980 à 2000), trois états sont dominants :

- la « résidence au Luxembourg » (bénéficiaires n'ayant pas encore atteint l'âge d'entrée sur le marché du travail),
- la « résidence à l'étranger » (bénéficiaires pour lesquels l'information relative à leurs états avant leur arrivée au Luxembourg est indisponible), et
- l'état « travail » qui occupe une place importante avec environ 25% des bénéficiaires.

Les deux états de résidence reflètent surtout un effet de structure.

L'introduction du RMG en 1986 modifie peu à peu le chronogramme, avec une proportion grandissante de titulaires du RMG avec ou sans autres activités ou mesures accompagnatrices.

Un changement important est constaté à partir de 2000 avec une probabilité de participer à une mesure d'activation professionnelle (AIP) qui augmente rapidement avant d'être dépassée, à partir de 2005, par la probabilité de participer à un contrat subsidié. Cette évolution s'explique par le fait que le contrat subsidié est souvent la suite logique d'une AIP et que la population cible de cette analyse est constituée par les bénéficiaires d'un contrat subsidié en 2006. Il reste à souligner que la probabilité de bénéficier d'un contrat subsidié n'atteint pas 100% en 2006, car la population ayant

bénéficié en 2006 d'un contrat subsidié se compose à la fois de personnes ayant commencé leur contrat subsidié avant 2006 et de personnes ayant commencé durant l'année 2006.

2.2 LA SITUATION APRÈS LE CS

Le but du contrat subsidié est le maintien dans l'emploi auprès du même employeur ou auprès d'un autre employeur. Nous emploierons quatre méthodes différentes pour analyser les états entre 2006 et 2012.

Le **chronogramme** montre qu'après 2006, la part de l'état « travail » devient de plus en plus importante. Ainsi, à partir de 2009 (date à laquelle tous les bénéficiaires d'un contrat subsidié en 2006 sont sortis de la mesure), l'objectif est atteint pour environ 50-55% des personnes, dont 40% avec un emploi et 10%-15% qui cumulent un emploi et un complément RMG. Concernant les autres états, autour de 20% des personnes continuent à bénéficier du « complément RMG » seul, et autour de 10% cumulent le RMG et une activité d'insertion professionnelle. Les autres états occupent une place plus marginale.

Les choix opérés jusqu'à présent pour analyser les trajectoires souffrent du fait que les bénéficiaires n'achèvent pas leur contrat subsidié au même moment. Les premiers ont achevé leur contrat subsidié en 2006 et les derniers en 2009. Pour lever cet écueil, une approche alternative est proposée en recourant aux **probabilités de transition immédiatement à la fin du contrat subsidié** (voir tableau 3).

Tableau 3 - Probabilités de transition après l'état « contrat subsidié du SNAS » et état fin 2012

Etat après le contrat subsidié	Probabilité de transition (à la fin du CS)	Etat au 4e trimestre 2012
Pension	1%	8%
Chômage	12%	4% (+2% ADEM/MT)
Chômage + RMG	4%	1%
Résidence à l'étranger	0%	1%
Résidence / assurance maladie-maternité	2%	9% (+4% décès)
Emploi	57%	35%
Emploi + RMG	14%	8%
Complément RMG	10%	20%
SNAS-AIP	0%	8%

Le tableau 3 indique que 57% des personnes passent directement du contrat subsidié à un emploi, et que 14% basculent vers un emploi combiné au complément RMG. Le contrat subsidié débouche donc sur un emploi pour 71% des personnes. Pour 16% des bénéficiaires, le contrat subsidié se poursuit par le chômage indemnisé (éventuellement combiné au complément RMG), et pour 10%, il se prolonge par un complément RMG.

Au lendemain de leur CS, la majorité des bénéficiaires poursuit donc un emploi. Mais, cette situation perdure-t-elle dans le temps ? Pour répondre à cette question, nous observons les états occupés par les bénéficiaires au 4e trimestre 2012, soit 6 ans au plus et 3 ans au moins après la fin du CS. Fin 2012, on observe que :

- 43% des personnes occupent un emploi, dont 35% sans complément RMG et 8% avec un complément RMG.
- Les bénéficiaires du complément RMG seul sont devenus plus nombreux qu'à la sortie immédiate du CS (20% contre 10%),

- 8% sont pensionnés, et
- 7% sont au chômage (éventuellement combiné au complément RMG, ou dans une mesure de l'ADEM ou du Ministère du Travail).

Une quatrième approche est proposée pour évaluer le devenir des bénéficiaires d'un CS. Cette approche se concentre davantage sur l'employeur qui a accueilli le bénéficiaire durant le CS en vérifiant si la relation employeur-salarié se poursuit à l'issue du CS. Pour ce faire, on observe le devenir de toutes les personnes ayant eu un contrat subsidié en entreprise entre 2006 et 2010⁹, soit 1050 personnes. A partir des informations relatives à la situation de l'emploi au début du CS et immédiatement après l'expiration du CS, il est possible de **mesurer la part des personnes qui sont maintenues dans le même emploi**, et, le cas échéant, la durée pour laquelle elles y sont maintenues. A l'issue du CS, 518 personnes (49%) sont en emploi, et parmi elles, 237 personnes (46%) travaillent chez l'employeur qui les avait accueillies durant le CS. Et, comme indiqué au tableau 4 ci-après, 60% d'eux poursuivent leur emploi par un contrat à durée indéterminée, 27% sont engagées pour une période inférieure à 6 mois, et 13% pour une période se situant entre 6 et 12 mois.

Tableau 4 - Durée de l'emploi auprès du même employeur que pour le contrat subsidié, après sa fin

Durée	Nombre de personnes (pourcentage)
Jusqu'à un mois inclus	26 (11%)
Plus d'un mois à 3 mois inclus	20 (8%)
Plus de 3 mois à 6 mois inclus	20 (8%)
Plus de 6 mois à 12 mois inclus	18 (8%)
Plus que 12 mois	11 (5%)
Durée indéterminée	144 (60%)
TOTAL	239 (2 personnes comptées 2 fois)

2.3 UNE TYPOLOGIE EN 6 SOUS-GROUPES

L'analyse des trajectoires professionnelles retient une typologie en 6 sous-groupes. En effet, il s'agit ici de déduire des profils homogènes à partir des trajectoires professionnelles de tous les bénéficiaires. Compte tenu de l'hétérogénéité de ces bénéficiaires, en termes d'âge et de date d'entrée dans le pays, les trajectoires professionnelles, mesurées sur une période de 32 ans, et, par ricochet, la typologie, en sont influencées. La typologie est donc davantage dictée par les états vécus sur la période 1980-2000 que par les états qui encadrent plus directement le CS. C'est pourquoi la description des différents groupes s'attardera davantage sur la période qui a précédé le CS que sur celle qui le suit car les profils sont moins divergents sur la période 2006-2012.

Le **type 1** (23% du total) regroupe 77 personnes qui, en début de période d'observation (1980-1986) se répartissent surtout entre emploi (2/3) et « résidence au Luxembourg » (1/3), ce qui, ici, est synonyme de « ne pas encore avoir intégré le marché du travail ». A partir de 1986, lors de l'introduction du RMG, et plus franchement encore à partir de 1994, l'état « RMG » grignote progressivement des places à l'état « emploi ». Et, en 2000, plus que la moitié des personnes de ce groupe sont au RMG, dont 60% qui participent à une AIP. Ces parts ne font que progresser, pour atteindre logiquement un maximum en 2006, lorsque ces personnes bénéficient toutes d'un CS. Par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du CS, les personnes de ce groupe se distinguent par le fait qu'elles sont toutes âgées de plus de 40 ans, et plus que la moitié sont âgées de plus de 50 ans. Une très légère surreprésentation des hommes et une part plus importante de Luxembourgeois (70% contre 56% pour l'ensemble des bénéficiaires du CS) caractérisent aussi ce groupe.

⁹ Par rapport à la population observée jusqu'à présent, le champ des bénéficiaires d'un CS a été élargi pour obtenir une population plus nombreuse.

Le **type 2** (23% du total) compte 76 personnes. Pour ce groupe, l'état « résidence au Luxembourg » est très largement dominant sur les 15 premières années de la période d'observation et reflète simplement le fait que ce groupe est très largement composé de personnes qui, pendant la première moitié de la période d'observation, n'avaient pas encore atteint l'âge pour intégrer le marché du travail. Ce groupe se distingue des autres par le fait qu'en fin de période d'observation (2012), la part des bénéficiaires du RMG (combiné ou non avec un autre état) est la plus élevée. Femmes et hommes se répartissent à parts égales dans ce groupe et une très large majorité (78%) des bénéficiaires sont luxembourgeois.

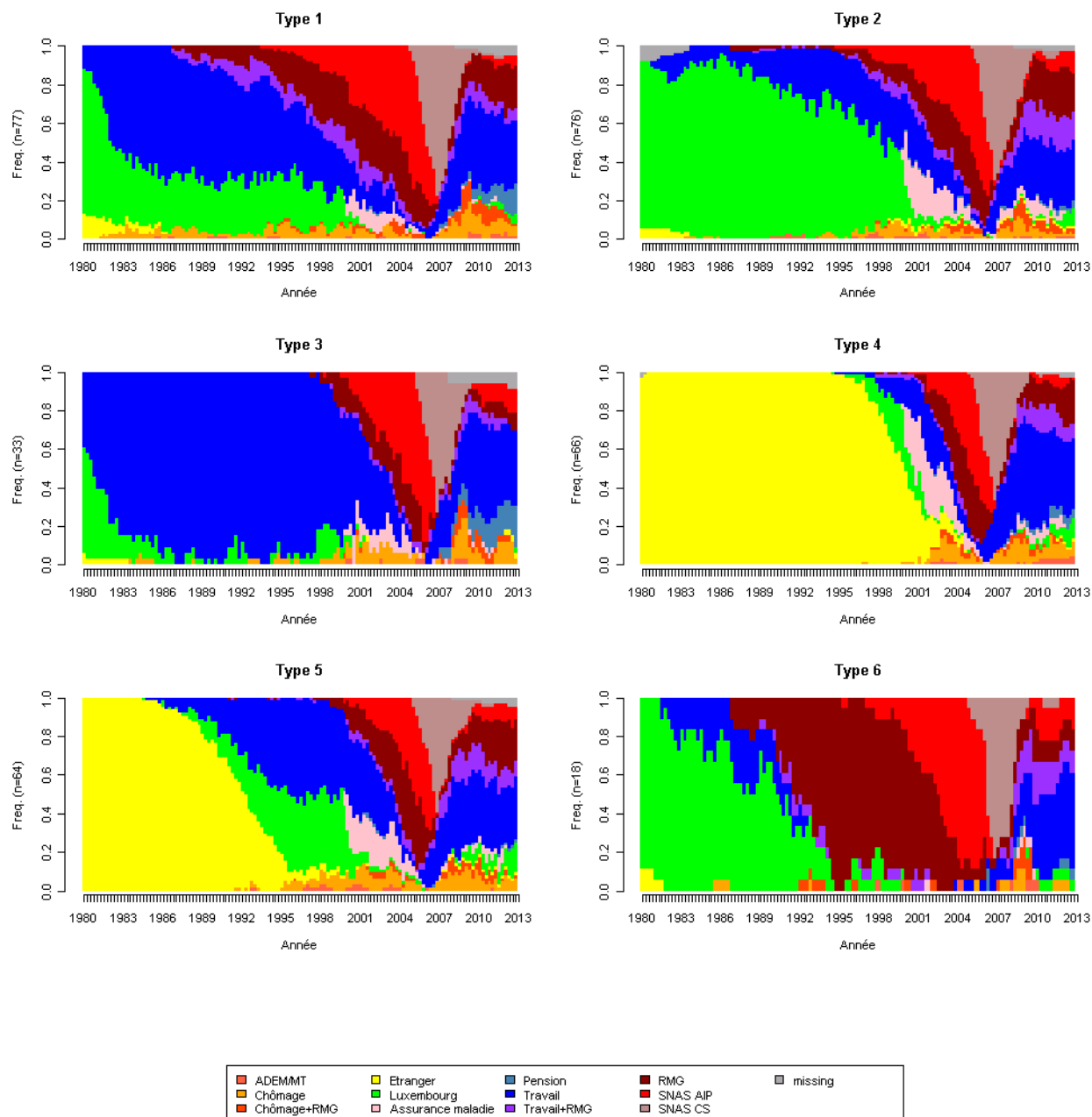
Les 33 personnes du **type 3** (10% du total) se caractérisent par des périodes en emploi relativement longues avant leur entrée dans le RMG. Pour les premiers d'entre eux, cette entrée se situe avant 2000, soit 14 ans après l'introduction du RMG. De 1985 à 1998 entre 80% et 90% de ce groupe sont en emploi. Puis, assez rapidement, l'emploi laisse la place au RMG, aux mesures d'AIP du SNAS et finalement au CS. Ce groupe est plutôt masculin (76% d'hommes), plutôt âgé (67% ont plus de 50 ans) et de nationalité luxembourgeoise (82%).

Le **type 4** (20% du total) regroupe 66 personnes qui ont toutes immigré après 1995 et pour lesquelles on ignore les situations avant cette date. Après leur arrivée, elles ont connu de très courtes durées de travail avant d'entrer dans le dispositif RMG. Après le contrat subsidié du SNAS, une proportion relativement élevée se trouve en emploi. Outre le fait que toutes ces personnes sont arrivées au Luxembourg après 1995 et que quasi toutes avaient plus de 15 ans à leur arrivée, c'est une population plutôt jeune (74% ont moins de 50 ans en 2012) et un peu plus masculine que l'ensemble des bénéficiaires d'un CS.

Les 64 personnes du **type 5** (19% du total) ont immigré entre 1985 et 1995. Par rapport au groupe précédent, ces personnes ont passé plus de temps en emploi avant de connaître le RMG. Ce groupe concentre plus de personnes âgées entre 40 et 49 ans (56% contre 44% pour l'ensemble des bénéficiaires d'un CS) et plus de femmes (61% contre 49% pour l'ensemble des bénéficiaires d'un CS). Comme pour le groupe précédent, la plupart des personnes sont arrivées au Luxembourg après l'âge de 15 ans.

Les 18 personnes du **type 6** (5% du total) se caractérisent par des trajectoires comportant de très courtes périodes d'emploi et de longues périodes en RMG. Avant de bénéficier du CS, plus de 90% de ces personnes étaient déjà au RMG depuis 10 ans au moins. Les caractéristiques de ces personnes peuvent nous aider à comprendre leur trajectoire si particulière. Ce sont essentiellement des femmes qui, en 2012, vivent dans un ménage avec enfants. Bien que l'information concernant la situation familiale à l'entrée dans le RMG ne soit pas exploitée, on peut faire l'hypothèse que ce sont des femmes qui étaient mères de jeunes enfants avant 2000, dont elles s'occupaient à plein temps et qui étaient, par conséquent, dispensées des activités d'insertion professionnelle.

Graphique 3 - Les 6 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'un CS en 2006



2.4 QUELLE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE TYPE ?

Parmi la variété des trajectoires professionnelles (théoriquement 128 enchaînements d'états différents) des 334 bénéficiaires du CS en 2006, décèle-t-on une ou plusieurs trajectoires professionnelles types ? Autrement dit, quels sont les enchaînements d'états les plus fréquents, indépendamment de la durée passée dans un état ? L'enchaînement le plus fréquemment rencontré est le suivant : résidence au Luxembourg (ou une co-affiliation à l'assurance maladie-maternité), RMG, AIP, CS, et finalement, emploi. Cette trajectoire concerne 15% des 334 bénéficiaires d'un CS en 2006. Pour 13% des personnes, la trajectoire professionnelle enchaîne un RMG, une AIP, un CS, et puis une période de chômage.

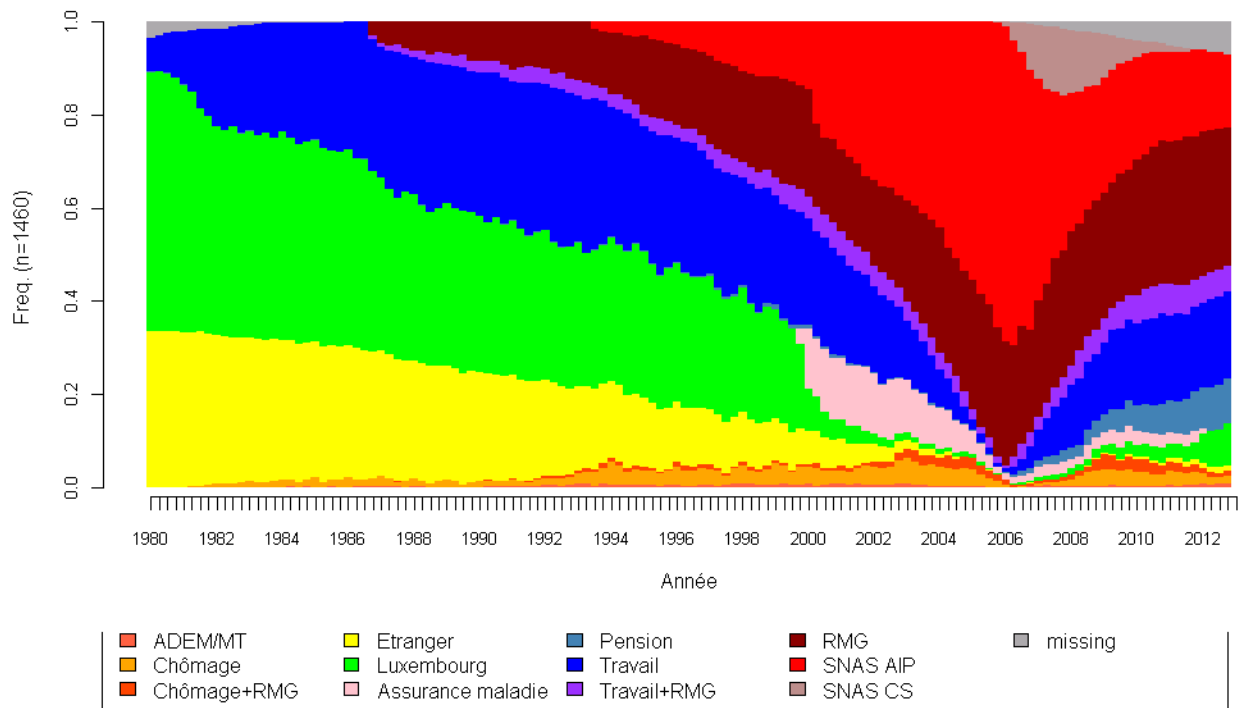
Comme souligné ci-dessus et comme constaté sur les chronogrammes, pour de très nombreuses trajectoires, le CS est généralement précédé de l'AIP¹⁰. Deux bénéficiaires sur trois (226 personnes) sont passés par l'état « AIP », mais la durée de l'AIP avant la participation à un CS varie fortement. Pour 44 personnes, cette AIP n'a duré que 3 mois au plus. Pour 32 personnes, elle a duré entre 3 et 6 mois, pour 25 personnes entre 6 et 9 mois. Pour 19 personnes, elle a duré entre 9 mois et un an, et pour 106 personnes, elle a duré plus d'un an.

¹⁰ Aucune participation financière suivant article 13, alinéa 3 (CS) ne peut être accordée pour une personne non bénéficiaire d'une indemnité d'insertion (AIP). Pour des personnes employées à temps partiel et bénéficiaires du complément RMG, une AIP peut être à temps partiel aussi. Dans ce cas, il se peut que le programme continue à attribuer l'état « TRMG » à cette personne, et non l'état « SNAS AIP », étant donné que l'état se définit par la situation vécue pendant la plupart du temps durant la période de trois mois. Ainsi, on trouve des personnes qui passent dans un état « SNAS CS » sans avoir passées par l'état « SNAS AIP ».

3 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE ACTIVITÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AIP) EN 2006

A cours de l'année 2006, une cohorte de 1 460 personnes était bénéficiaire d'une activité d'insertion professionnelle (3 personnes, n'ayant eu qu'un jour d'AIP, n'ont pas été retenues pour l'analyse). Ces personnes se répartissent sur les différentes mesures comme suit : 390 personnes bénéficiaient d'un stage d'entreprise (SE), 1 086 personnes étaient en activité d'insertion (AI), 81 personnes faisaient des travaux de préparation et de recherche (aboli en 2007) et 15 personnes combinaient une activité d'insertion et de formation. 107 personnes bénéficiaient de plus d'une mesure AIP en 2006. Si on ajoute le fait que 191 bénéficiaires AIP ont aussi, par-après, bénéficié d'un contrat subsidié, 282 personnes¹¹ ont bénéficié de plus d'une mesure du SNAS en 2006. Sur la période de 1980 à 2012, une trajectoire professionnelle est établie pour chacun des 1 460 bénéficiaires d'une AIP au courant de l'année 2006. Ces trajectoires sont, comme pour celles des bénéficiaires des CS, décrites en distinguant la période avant et après la participation à l'AIP. Puis, pour synthétiser la quantité d'informations que contiennent toutes ces trajectoires, des profils, les plus homogènes possibles, sont dégagés.

Graphique 4 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 1 460 bénéficiaires d'une mesure AIP en 2006



¹¹ En effet, certaines personnes ont même bénéficié de plusieurs AIP avant de bénéficier d'un CS. Le total de 282 personnes tient compte des doublons et ne compte chaque personne qu'une seule fois.

3.1 LA SITUATION AVANT L'AIP

De 1980 à 2000 on observe trois états dominants pour les bénéficiaires d'une AIP en 2006 : la « résidence au Luxembourg », la « résidence à l'étranger » et « l'emploi » (environ 25% des bénéficiaires).

Avec l'introduction du RMG en 1986, le nombre de bénéficiaires du dispositif RMG augmente progressivement. A noter que la proportion de bénéficiaires du RMG et des AIP du SNAS augmente plus rapidement que pour les bénéficiaires d'un CS. Etant donné que la population ayant bénéficié d'une AIP en 2006 se compose à la fois de personnes ayant commencé leur AIP avant 2006 et de personnes l'ayant commencée durant l'année 2006, la probabilité de participer à une AIP n'atteint jamais 100% en 2006.

La participation à une AIP se fait dans le cadre du dispositif RMG. En fait, elle est obligatoire pour les personnes âgées de moins de 60 ans aptes à la suivre, sauf dispense du SNAS. La durée moyenne d'instruction du dossier est d'environ 3 à 6 mois. Quand la durée du complément RMG excède 1 an, il est probable que la personne ait eu une dispense du SNAS pour un certain temps (p.ex. pour élever un ou plusieurs enfants en bas âge). Il s'avère donc aussi intéressant d'étudier la durée écoulée entre l'entrée dans le dispositif RMG et la première AIP. Le tableau 5 ci-dessous présente la répartition des bénéficiaires d'une AIP selon le temps passé dans le dispositif RMG avant de participer à une AIP. Pour 42% des bénéficiaires, ce temps était inférieur ou égal à un an, pour 19% d'entre eux, il était compris entre un et deux ans, pour 14% entre deux et trois ans et pour 20%, le temps écoulé a dépassé trois ans.

Tableau 5 - Durée du complément RMG avant la mesure AIP du SNAS

Durée du complément RMG	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes
1-3 mois	128	9%
>3-6 mois	196	13%
>6-9 mois	167	11%
>9-12 mois	133	9%
Total 0-1 ans	624	42%
>1-2 ans	284	19%
>2-3 ans	199	14%
>3-4 ans	88	6%
>4-5 ans	64	5%
>5-10 ans	91	6%
>10 ans	41	3%
Pas de compl. RMG avant AIP	61	4%
Mesure AIP non reprise	8	1%
TOTAL	1 460	100%

3.2 LA SITUATION APRÈS L'AIP

En observant le chronogramme, on remarque que, contrairement aux bénéficiaires d'un CS, les bénéficiaires d'une AIP se retrouvent majoritairement dans le dispositif RMG après 2006, assorti ou non d'une mesure du SNAS et près de 20% d'entre eux continuent à participer à une AIP en 2012. Cette situation découle du fait que l'obligation de participation à une AIP persiste pour le bénéficiaire du dispositif RMG qui n'est pas en emploi et qui n'est pas dispensé par le SNAS.

Au chapitre précédent, nous avons constaté que le CS est très souvent précédé d'une AIP. Cependant, la situation inverse n'est pas observée. En effet, à partir de 2006, on observe une faible probabilité (moins de 20%) que les bénéficiaires d'une AIP disposent par-après d'un CS (191 personnes entre 2006 et 2012).

Fin 2012, un quart des bénéficiaires d'une AIP en 2006 ont un emploi, éventuellement combiné au complément RMG. Du fait du vieillissement des bénéficiaires, la probabilité de percevoir une pension augmente à partir de 2008. Les autres états occupent une place plus marginale.

Tableau 6 - Probabilités de transition après l'état « Mesure AIP du SNAS » et état fin 2012

Etat après l'AIP	Probabilité de transition (à la fin de l'AIP)	Etat au 4 ^e trimestre 2012
Pension	3%	10%
Chômage	0%	2% (+1% ADEM/MT)
Chômage + RMG	0%	1%
Résidence à l'étranger	0%	1%
Résidence / assurance maladie-maternité	6%	9% (+7% décès)
Emploi	7%	19%
Emploi + RMG	5%	5%
Complément RMG	69%	29%
SNAS-AIP	0%	16%
SNAS-CS	10%	0%

Les **probabilités de transition immédiatement à la fin des activités d'insertion professionnelle** apportent un éclairage différent sur le devenir des bénéficiaires. Le tableau 6 indique que pour la grande majorité des personnes (69%), la fin de l'AIP, motivée par une dispense temporaire ou par l'impossibilité de reconduction, se traduit par un retour au bénéfice de l'allocation complémentaire, alors que pour 22%, elle débouche sur une situation d'emploi, dont 10% via le contrat subsidié.

Etant donné qu'une grande majorité des bénéficiaires n'obtient pas d'emploi après la fin de l'AIP, il se pose la question si cette situation change avec le temps. >L'analyse des **états occupés par les bénéficiaires au 4e trimestre 2012** met en évidence que :

- la probabilité d'être en emploi a très légèrement augmenté pour atteindre 24% ;
- la probabilité de bénéficier du complément RMG seul a fortement diminué (29%). Cette diminution tient surtout au fait que 16% des bénéficiaires participent de nouveau à une AIP.
- 10% sont pensionnés ;
- 7% sont décédés, et
- 4% sont en chômage (éventuellement combiné au RMG, ou dans une mesure de l'ADEM ou du Ministère du Travail).

Il s'avère intéressant de faire une **analyse qui classe les bénéficiaires d'une AIP selon qu'ils ont un historique d'emploi ou non**. En fait, 139 personnes sont sans historique d'emploi, soit 10% du total des bénéficiaires. Fin 2012, elles sont 35% à occuper un emploi (éventuellement accompagné d'un complément RMG), 23% à bénéficier du complément RMG seul et 15% de participer à une mesure du SNAS. Par contre, fin 2012, les 1 321 personnes avec un historique d'emploi sont 23% à être embauchées, 30% à bénéficier du complément RMG, 15% à participer à une mesure du SNAS et 10% à percevoir une pension. Parmi les personnes ayant eu un emploi, 825 personnes ont aussi un historique de chômage. Fin 2012, l'analyse montre que 22% sont en emploi, 32% bénéficient du complément RMG, et 16% d'une mesure du SNAS. Les différences entre les personnes avec et sans historique d'emploi sont difficiles à percevoir. D'une part, on observe des petites différences dans la structure d'âge : les personnes sans historique d'emploi sont un peu plus jeunes que les autres (26% âgées de moins de 40 ans versus 16% pour les personnes avec historique d'emploi). D'autre part, ce sont plutôt des femmes (53% contre 42% pour les personnes avec historique d'emploi), mais plutôt entrées dans le pays après l'âge de 15 ans (69% contre 30% pour les personnes avec historique d'emploi).

3.3 UNE TYPOLOGIE EN 6 SOUS-GROUPES

L'analyse des trajectoires professionnelles des 1 460 bénéficiaires d'une AIP en 2006 retient une typologie en 6 sous-groupes. Cette typologie est surtout influencée par les états vécus pendant la période de 1980 à 2000, plutôt que par les états qui encadrent directement l'AIP. La description des différents sous-groupes se penchera donc plutôt sur la période qui a précédé l'AIP.

En détail, les 174 personnes du **type 1** (12% du total) se répartissent, en début de la période d'observation (1980-1986), entre « emploi » (2/3) et « résidence au Luxembourg » (1/3). A partir de 1986, lors de l'introduction du dispositif RMG, l'état « complément RMG », et peu après l'état « AIP », prennent plus d'ampleur. A partir de 2000, l'état « emploi » a disparu et plus de 80% des personnes suivent une mesure AIP. A partir de 2007, la mesure AIP diminue en faveur du complément RMG, d'une pension ou encore du fait que la personne soit décédée. Les sorties du dispositif RMG vers un emploi, comme le fait de bénéficier d'un CS sont rarissimes dans ce groupe. Par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une AIP en 2006, les personnes de ce groupe se distinguent par une surreprésentation des personnes âgées de plus de 50 ans (76%), une part plus importante d'hommes (80%), et une légère surreprésentation des Luxembourgeois (79%).

Le **type 2** (32% du total) regroupe 472 personnes, pour lesquelles l'état « résidence au Luxembourg » est très dominant sur les 15 premières années de la période d'observation et reflète simplement le fait que ce groupe est très largement composé de personnes qui, pendant la première moitié de la période d'observation, n'avaient pas encore atteint l'âge pour entrer sur le marché de travail (31% ont moins de 40 ans). Hommes et femmes se répartissent à parts égales dans ce groupe et une très large majorité (82%) sont luxembourgeois.

Les 198 personnes du **type 3** (14% du total) se caractérisent par des trajectoires professionnelles comportant de très courtes périodes d'emploi et de longues périodes en tant que bénéficiaire du complément RMG. Avant de bénéficier d'une AIP, plus de 80% de ces personnes bénéficiaient déjà du complément RMG depuis 10 ans au moins. Les caractéristiques de ces personnes peuvent nous aider à comprendre leur trajectoire si particulière :

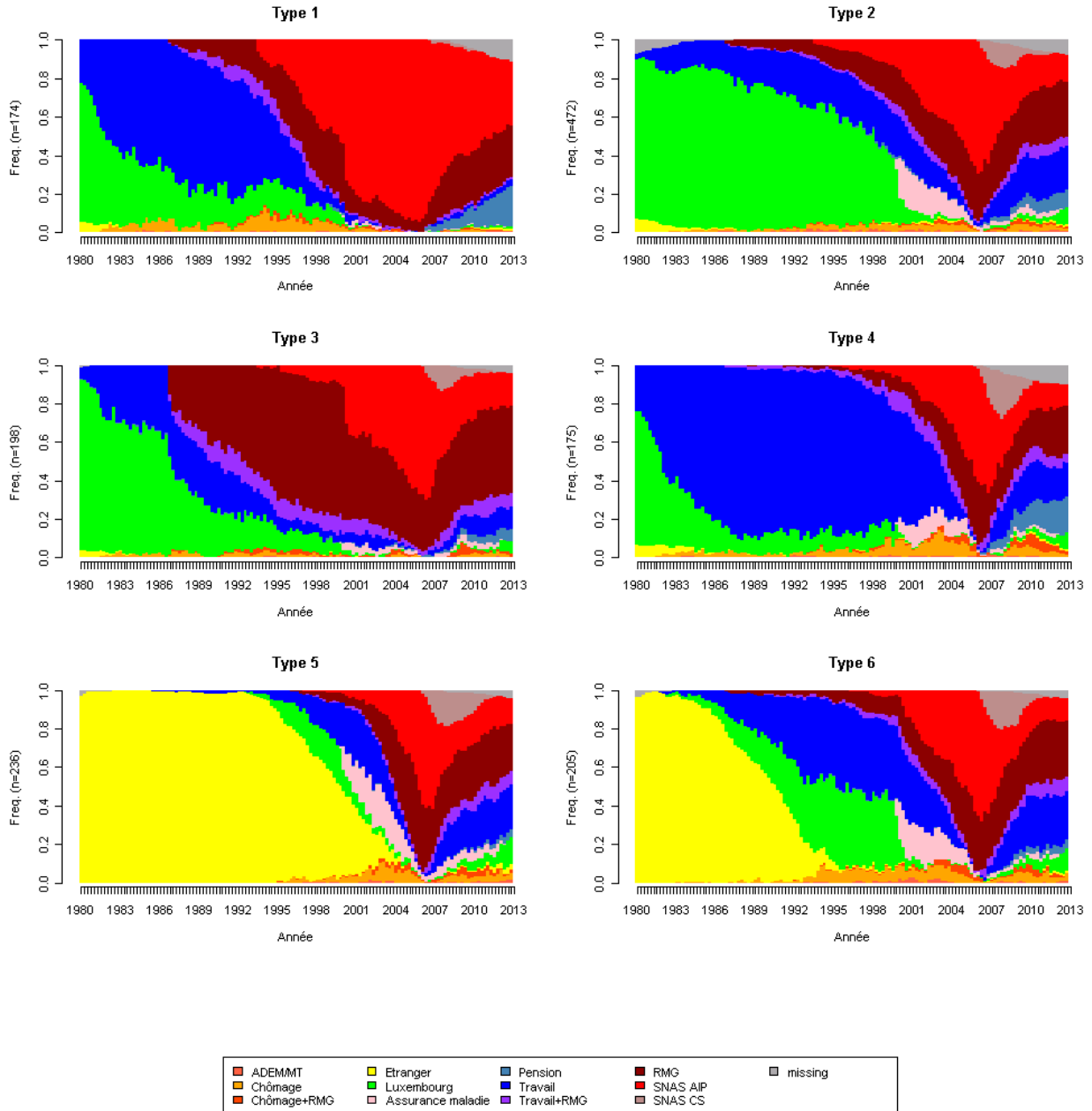
- 44% sont âgées de 50 à 59 ans,
- 82% sont luxembourgeois.
- 47% sont des femmes,
- 60% vivent dans un ménage avec 3 adultes et plus (et éventuellement des enfants),
- 14% sont invalides (infirmes, handicapés ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente plénière) et
- 14% sont des personnes au foyer.

Les 175 personnes du **type 4** (12% du total) se caractérisent par des périodes en emploi relativement longues avant leur entrée dans le dispositif RMG. De 1985 à 2000, entre 80% et 90% de ce sous-groupe sont en emploi. Puis, assez rapidement, l'emploi laisse la place au complément RMG et aux mesures du SNAS. Ce sous-groupe est plutôt masculin (67%), plutôt âgé (59% ont plus de 50 ans), et de nationalité luxembourgeoise (81%).

Le **type 5** (16% du total) regroupe 236 personnes qui ont toutes immigrées après 1995, et dont le parcours précis avant cette date est inconnu. Après leur arrivée, elles ont connu de très courtes durées de travail avant d'entrer dans le dispositif RMG. Malgré les mesures du SNAS, environ 40% des personnes restent connectées au dispositif RMG ; 20% trouvent un emploi. Outre le fait que toutes ces personnes sont arrivées au Luxembourg après 1995 et que quasi toutes avaient plus de 15 ans à leur arrivée, c'est une population plutôt jeune (68% ont entre 30 et 49 ans) et un peu plus masculine que l'ensemble des bénéficiaires d'une AIP en 2006 (57%).

Les 205 personnes du **type 6** (14% du total) ont immigré entre 1985 et 1995. Par rapport au groupe précédent, ces personnes ont passé plus de temps en emploi avant de connaître le dispositif RMG. Comme pour le sous-groupe précédent, les personnes sont presque toutes entrées dans le pays après l'âge de 15 ans (89%), sont plutôt âgées (79% ont entre 40 et 59 ans) et sont des femmes (51%).

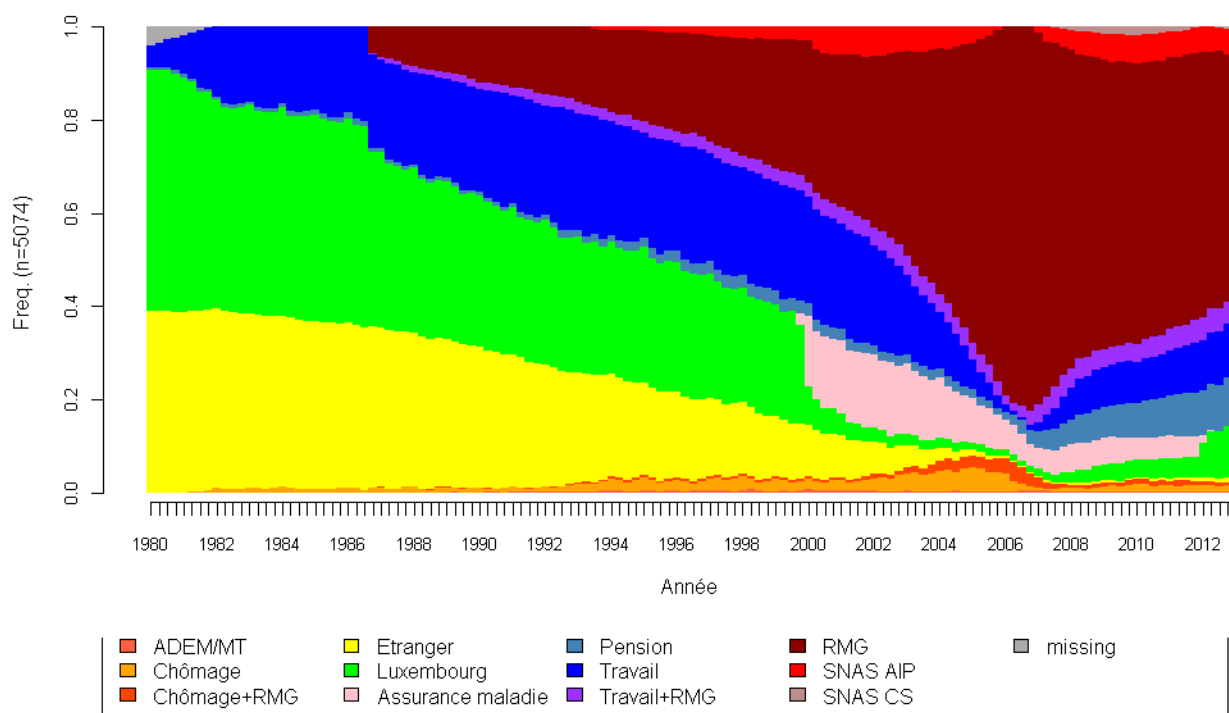
Graphique 5 - Les 6 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'une AIP en 2006



4 TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES BÉNÉFICIAIRES DU RMG THÉORIQUEMENT ÉLIGIBLES POUR UNE MESURE DU SNAS EN 2006, MAIS N'Y AYANT PAS PARTICIPÉ

Les bénéficiaires du dispositif RMG en 2006 remplissant les conditions d'âge (entre 25 et 59 ans en 2006) et disponibles pour le marché du travail n'ont pas tous participé à une mesure du SNAS (AIP ou CS) en 2006. Ce sont ces personnes qui forment le troisième groupe de notre analyse. En réduisant cette population à celle qui n'a pas travaillé pendant au moins la moitié de l'année 2006, nous retenons 5 074 personnes¹².

Graphique 6 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 5 074 bénéficiaires RMG sans SNAS en 2006



4.1 LA SITUATION AVANT 2006

Comme pour les bénéficiaires des mesures du SNAS en 2006 (que ce soient des bénéficiaires des CS ou des AIP), pour un grand nombre des 5 074 personnes étudiées ici, trois états sont dominants entre 1980 et 2000 : la « résidence au Luxembourg », la « résidence à l'étranger », et l'état « emploi ». De même, l'introduction du dispositif RMG modifie le chronogramme à partir de 1986, augmentant peu à peu la proportion de titulaires du complément RMG, qui, ici, ne suivent, pour la plupart, pas d'autres activités ou des mesures accompagnatrices. Il reste à souligner que la probabilité de bénéficier du complément RMG n'atteint jamais 100% en 2006, car la population ayant bénéficié du complément RMG en 2006 se compose à la fois de personnes entrées dans le dispositif RMG avant 2006 et de personnes entrées au cours de l'année 2006.

¹² Bien que les personnes invalides ou présentant un handicap et les personnes ayant des enfants en bas âge sont dispensées des mesures d'insertion, elles n'ont pas été exclues de la population retenue. L'IGSS n'a pas la possibilité d'identifier ces personnes.

4.2 LA SITUATION APRÈS 2006

Une part importante de la population passée en revue reste dans le dispositif RMG après 2006. Fin 2012, on observe que 58% de cette population bénéficie du complément RMG (éventuellement associé à un emploi). Les sortants du dispositif RMG sont soit en emploi (12% fin 2012), soit en pension (10%), soit encore au foyer (11%). Parmi les 5 074 bénéficiaires du complément RMG en 2006, mais sans participer à une mesure du SNAS cette même année, 1 661 personnes, soit un tiers du total, ont bénéficié d'une AIP du SNAS après 2006 et 180 personnes ont bénéficié d'un contrat subsidié¹³.

La présence ou l'absence d'une période d'emploi avant l'entrée dans le dispositif RMG n'influence pas la probabilité d'être en emploi en 2012, qui se situe à 16% dans les deux cas. Il y a 908 personnes sans historique d'emploi, soit 18% du total (emploi éventuellement accompagné du complément RMG). Ces personnes sont en majorité des femmes (71% des personnes sans historique d'emploi) et elles sont âgées pour la plupart de moins de 40 ans fin 2012. 52% de ces personnes ont la nationalité luxembourgeoise et 21% ont une nationalité d'un pays hors de l'UE.

4.3 UNE TYPOLOGIE EN 8 SOUS-GROUPES

L'analyse des trajectoires professionnelles de ce groupe retient une typologie en 8 sous-groupes. La description des différents sous-groupes s'attardera davantage sur la période qui a précédé 2006 que sur celle qui suit, car les profils sont moins divergents sur la période de 2006 à 2012.

Les 1 277 personnes du **type 1** (25% du total) se caractérisent par des trajectoires professionnelles comportant de très courtes périodes d'emploi et de longues périodes avec un complément RMG. Pour plus de 90% de ces personnes, la durée du complément RMG dépasse 10 ans. Les caractéristiques de ces personnes peuvent aider à comprendre leur trajectoire professionnelle si particulière. La majorité des personnes est âgée de 50 ans et plus (59%) fin 2012, de nationalité luxembourgeoise (79%) et vit dans un ménage sans enfants (60%). A l'entrée dans le dispositif RMG, 31% étaient invalides (infirmes, handicapés ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente plénière).

Les 629 personnes du **type 2** (12% du total) ont immigré entre 1985 et 1995. La majorité de ces personnes est âgée de 40 à 59 ans (65%), représente des femmes (65%) et vit dans un ménage avec enfants (60%). La plupart de ces bénéficiaires du complément RMG est arrivée dans le pays après l'âge de 15 ans (88%).

Le **type 3** (14% du total) compte 732 personnes. Pour ce groupe, l'état « résidence au Luxembourg » est largement dominant sur les 15 premières années de la période d'observation et reflète simplement le fait que ce groupe est essentiellement composé de personnes qui, pendant la première moitié de la période d'observation, n'avaient pas encore atteint l'âge pour entrer sur le marché du travail (48% sont âgées de moins de 39 ans fin 2012). 64% des personnes sont des femmes et 78% des Luxembourgeois.

Le **type 4** (17% du total) regroupe 877 personnes qui ont toutes immigré après 1995 et dont le parcours avant cette date est inconnu. Après leur arrivée, elles ont connu de très courtes durées de travail avant d'entrer dans le dispositif RMG. Outre le fait que toutes ces personnes sont arrivées au Luxembourg après 1995 et que quasi toutes avaient plus de 15 ans à leur arrivée, c'est une population plutôt jeune (70% ont entre 30 et 49 ans en 2012), plutôt féminine (64%) et vivant dans un ménage avec enfants (67%).

¹³ Les données sur les contrats subsidiés proviennent du SNAS et ne comportent que les années 2006 à 2010.

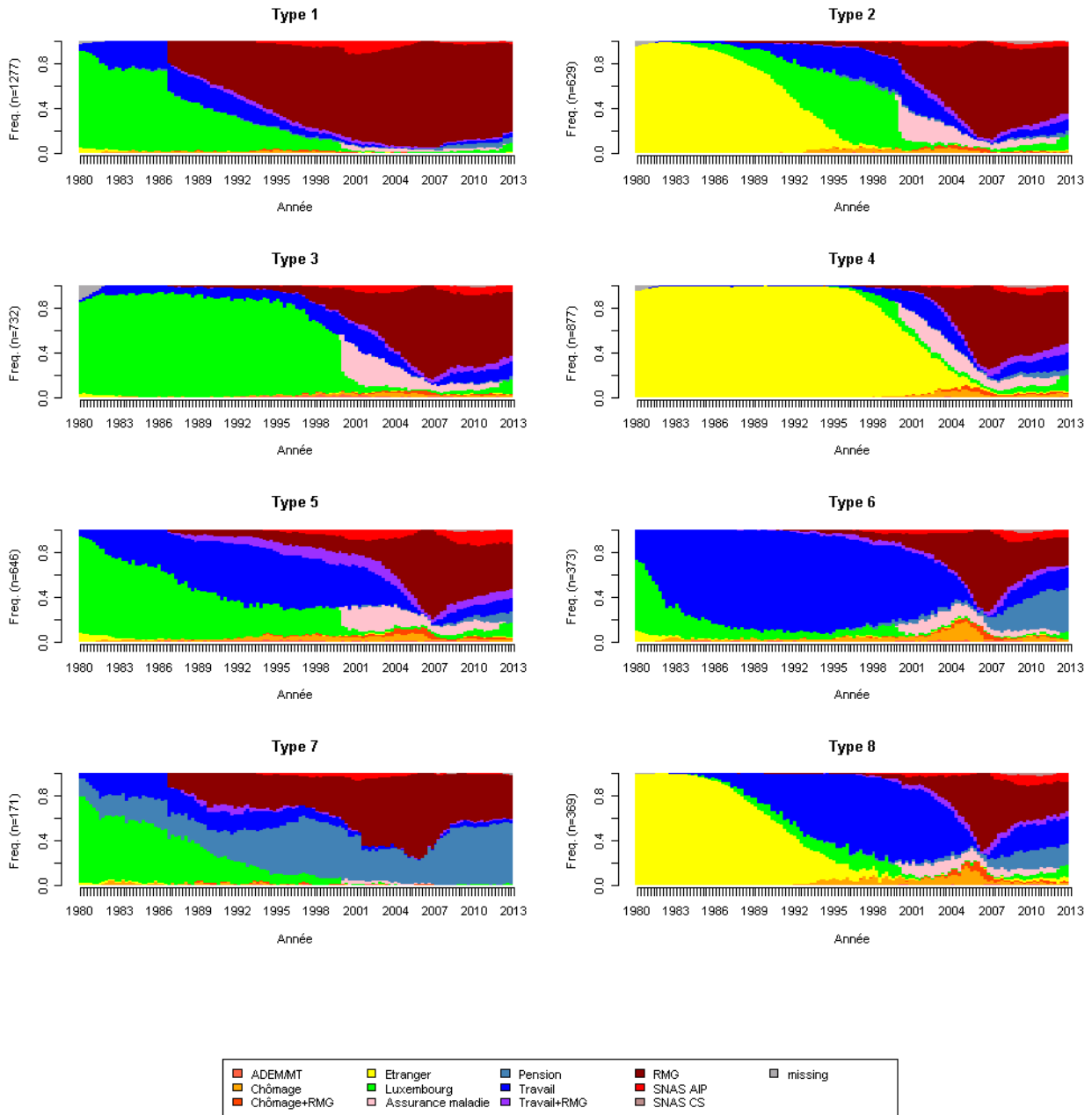
Les 646 personnes du **type 5** (13% du total) se répartissent surtout entre « emploi » et « résidence au Luxembourg » en début de période d'observation. Elles se distinguent du type 1 par une plus grande probabilité de travail et une entrée plus tardive dans le dispositif RMG. Parmi les 8 types retenus, ce sont les personnes du type 5 qui ont le plus souvent bénéficié d'une mesure du SNAS après 2006. Par rapport à l'ensemble des personnes, les personnes de ce sous-groupe se caractérisent par une surreprésentation des personnes âgées de 40 à 49 ans (47%) et de Luxembourgeois (75%).

Les 373 personnes du **type 6** (7% du total) se caractérisent par des périodes en emploi relativement longues avant leur entrée dans le dispositif RMG. Pour les premiers, cette entrée se situe juste avant 2000, soit 14 ans après l'introduction du RMG. De 1982 à 2000, entre 80% et 90% de ce groupe sont en emploi. Puis, assez rapidement, l'emploi laisse la place au complément RMG et aux mesures du SNAS. Une grande partie des personnes (40%) sont sorties du dispositif RMG fin 2012 et bénéficient d'une pension. Ce sous-groupe est plutôt masculin (59% sont des hommes), plutôt âgé (70% ont plus de 50 ans), et de nationalité luxembourgeoise (70%).

Le **type 7** (3% du total) compte 171 personnes qui, pour la plupart, sont bénéficiaires d'une pension à l'entrée dans le dispositif RMG (45% sont infirmes, invalides ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité, et 16% bénéficient d'un autre type de pension). Ainsi, fin 2012, 54% sont exclusivement bénéficiaires d'une pension, 39% du complément RMG (dont une partie avec pension). La majorité de ces personnes sont âgées de plus de 50 ans (79%) fin 2012, de nationalité luxembourgeoise (82%) et vivent dans un foyer sans enfants (67%).

Les 369 personnes du **type 8** (7% du total) ont immigré entre 1985 et 1995. Elles se distinguent des personnes du type 2 par le fait qu'elles ont commencé à travailler dès leur arrivée et en 1995, 80% étaient en emploi. A partir des années 2000, leur probabilité de bénéficier du complément RMG augmente rapidement. La majorité de ces personnes est âgée entre 40 et 59 ans (72%), et ce sont plutôt des hommes (59%).

Graphique 7 - Les 8 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RMG sans mesure SNAS en 2006



5 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

L'analyse des trajectoires de vie des 334 bénéficiaires d'un contrat subsidié (CS) en 2006 montre que 71% des personnes ont un emploi (éventuellement combiné au complément RMG) immédiatement après la fin du contrat subsidié, que 16% bénéficient des prestations de chômage (éventuellement combiné au complément RMG), et que 10% bénéficient du complément RMG seul. Un réexamen de la situation fin 2012 montre alors que 43% des personnes ont un emploi (avec ou sans complément RMG), 20% sont bénéficiaires du complément RMG, 8% perçoivent une pension, et 7% sont au chômage (éventuellement combiné au complément RMG ou à une mesure de l'ADEM ou du Ministère du Travail). Une extension de l'analyse du devenir des personnes ayant bénéficié d'un contrat subsidié à la période 2006-2010, soit 1 005 bénéficiaires, montre qu'un peu plus de la moitié des personnes restent engagées par l'employeur qui les a employées durant le CS.

L'analyse des trajectoires de vie des 1 460 bénéficiaires d'une activité d'insertion professionnelle (mesure AIP) en 2006 montre que 12% d'entre eux ont un emploi, avec ou sans complément RMG, immédiatement après la fin d'une AIP, que 10% bénéficient d'un contrat subsidié du SNAS, 3% d'une pension et 69% du complément RMG seul. Un réexamen de la situation fin 2012, soit 6 ans après l'AIP en question, indique alors que 19% des bénéficiaires suivent un emploi sans complément RMG, que 29% perçoivent des prestations du RMG seul, que 16% participent à nouveau à une des mesures du SNAS et que 10% perçoivent une pension.

Pour les 5 074 personnes bénéficiaires du dispositif RMG en 2006, mais n'ayant participé à aucune mesure du SNAS, l'analyse des trajectoires de vie montre que fin 2012, la probabilité de bénéficier du complément RMG (avec éventuellement un emploi) est de 58%, que 12% ont un emploi et que 10% perçoivent une pension.

Sommaire des tableaux

Tableau 1 - Les états possibles pour les trajectoires professionnelles	8
Tableau 2 - Répartition (en pourcent) des bénéficiaires par mesure et par caractéristique.....	10
Tableau 3 - Probabilités de transition après l'état « contrat subsidié du SNAS » et état fin 2012	13
Tableau 4 - Durée de l'emploi auprès du même employeur que pour le contrat subsidié, après sa fin	14
Tableau 5 - Durée du complément RMG avant la mesure AIP du SNAS	19
Tableau 6 - Probabilités de transition après l'état « Mesure AIP du SNAS » et état fin 2012	20

Sommaire des graphiques

Graphique 1 - Trajectoire professionnelle d'une personne fictive.....	9
Graphique 2 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 334 bénéficiaires d'un contrat subsidié en 2006	12
Graphique 3 - Les 6 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'un CS en 2006	16
Graphique 4 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 1 460 bénéficiaires d'une mesure AIP en 2006	18
Graphique 5 - Les 6 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires d'une AIP en 2006	22
Graphique 6 - Evolution des états de 1980 à 2012 des 5 074 bénéficiaires RMG sans SNAS en 2006	23
Graphique 7 - Les 8 sous-groupes de trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RMG sans mesure SNAS en 2006	26